

Déclaration trimestrielle relative à la taxe sur les spectacles et/ou divertissements publics et assimilés

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, le responsable de traitement de la Ville s'engage à n'utiliser les données reprises sur ce formulaire que dans le cadre du recouvrement de taxes et redevances

J'ai bien pris connaissance du règlement et je m'engage à remplir chacune des rubriques reprises ci-dessous pour chaque établissement et chaque lieu d'exploitation qui me concerne. Je suis également informé(e) par la présente que je peux être éventuellement soumis(e), à la vérification du contenu de cette déclaration, par recensement.

Spectacles-Divertissements publics organisés même partiellement à Dinant.
NOM COMMERCIAL :
Je soussigné(e) - COORDONNEES DU DECLARANT :
Personne physique Nom et Prénom : Domicile :
Déclare, par la présente, que le REDEVABLE dont les COORDONNEES sont :
Personne physique Nom et Prénom :
Personne morale Dénomination juridique : Siège social : N° de BCE :
a prélevé comme taxe communale, sur le droit d'entrée ou de participer : €/EUROS (*)
Taxe communale (Voir articles 2, 3 et 4 du règlement en vigueur) perçue, pour le compte de la Ville de Dinant, lors de la(les) prestation(s) (spectacle, représentation et divertissement accessible au public moyennant paiement) qui a/ont eu lieu, à Dinant, durant le trimestre de l'année
Fait à, le, le
A renvoyer : Au plus tard le 15 ^{ème} jour du mois suivant la fin de chaque trimestre de l'exercice d'imposition ;
À : Ville de Dinant-Service Taxes, Rue Grande, 112 5500 DINANT

(*) Cf. Article 3 du règlement-taxe sur les spectacles et divertissements : la taxe est fixée à 6% du montant intégral, HORS TVA, de la perception obligatoire (droit d'entrée ou de participer)